



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 248-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.368

Déposée le : 01.12.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)
Riesen (La Neuveville, PSA)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 10.03.2022

N° d'ACE : 462/2022 du 11 mai 2022
Direction : Chancellerie d'État
Classification : -

Changement de tempo pour le transfert de Moutier ?

Par la presse du jour, le public a pris connaissance du déménagement de l'École de Maturité Spécialisée (EMSp) dès la rentrée d'août 2022 au Gymnase français de Bienne. Alors que le processus de séparation est à peine entamé, il est pour le moins surprenant de voir le canton de Berne, par l'entremise du responsable du projet « Avenir Berne romande », monsieur M. Annoni, se désengager, de manière unilatérale, de la commune de Moutier.

Après l'« *adagio ritardando* », serions-nous passé au « *vivace furioso* » ? Vouloir favoriser un transfert aussi rapide que possible de la commune de Moutier dans la République et Canton du Jura, mais aussi lentement que nécessaire est certes souhaitable et souhaité. Toutefois, la démarche ne peut être unilatérale, par définition, elle doit être concertée avec les principaux acteurs, en particulier la commune de Moutier.

Alors oui certes, dans la première procédure de consultation, le déplacement futur de cette école n'était pas contesté. Toutefois, Moutier fait, pour l'instant, encore toujours partie à part entière du canton de Berne. En réponse à une motion, le gouvernement assurait que la cité sécessionniste ne serait pas préteritée durant la phase des négociations. Malheureusement, nous assistons déjà à la deuxième annonce de désengagement, alors que les discussions bi- ou tripartites n'ont pas encore véritablement débutées, après celle de l'abandon du CRISM.

Quand bien même ce changement de lieu peut représenter certains avantages, les décisions consécutives au départ de la commune prévôtoise doivent se faire en concertation avec les acteurs concernés. La culture du dialogue doit être une ligne directrice dans ce processus.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le gouvernement a-t-il été informé de la décision de déménager illico presto l'EMSp ?

2. Les autorités concernées par la problématique du transfert de la cité prévôtoise, telles la commune, mais aussi le CJB ou la DAJ, ont-elles été averties ?
3. Pourquoi retirer cette école de Moutier, alors que le processus de séparation n'a pas véritablement débuté ?
4. Le gouvernement peut-il s'engager solennellement à ce que Moutier ne soit pas discriminée pendant la phase de négociations tripartites pour régler son départ ?

Motivation de l'urgence : À la suite de l'annonce publique, les explications pour donner la position du gouvernement sont impératives !

Réponse du Conseil-exécutif

1. Oui, le Conseil-exécutif a été informé de longue date du projet de déplacement de l'EMSp de Moutier à Bienne en cas de changement de canton pour Moutier. Il a ensuite validé le déménagement dans le cadre du projet Avenir Berne romande.
2. Les autorités mentionnées ont non seulement été averties, mais consultées. Comme le relèvent les interpellants, ce déménagement n'a pas été contesté lors de la consultation régionale menée fin 2021. Le CJB a approuvé le transfert dans le cadre de cette consultation. Dans ce même cadre, la commune de Moutier a fait le choix de s'abstenir lors du vote de l'association de communes Jura bernois.Bienne (Jb.B). Le résultat de la consultation a été présenté à la DAJ. Une fois la décision prise, le corps enseignant et les élèves de l'EMSp et du Gymnase français de Bienne ont été, comme il se doit, les premiers informés, le matin du mardi 30 novembre 2021. Le même matin, les différentes autorités concernées étaient également informées sous embargo. La décision a ensuite été rendue publique par voie de communiqué de presse.
3. Contrairement à l'impression des interpellants, le processus de transfert de Moutier est déjà entamé. Par ailleurs, le déménagement de l'EMSp a été annoncé en toute transparence dès le premier vote en juin 2017, comme une conséquence évidente d'un changement d'appartenance cantonale de Moutier. La décision de déplacer l'EMSp à Bienne pour la rentrée scolaire d'août 2022 découle de l'opportunité unique pour le canton de louer rapidement des locaux parfaitement adaptés pour l'EMSp à la rue d'Aarberg 3-5 et à proximité immédiate de la gare de Bienne et du campus du Gymnase français.
4. Le Conseil-exécutif ne discrimine aucune commune du canton. La préparation du changement de souveraineté cantonale de Moutier implique de devoir prendre de manière efficace des décisions pour relocaliser ailleurs dans le canton de Berne les institutions cantonales bernoises actuellement présentes à Moutier.

Destinataires
– Grand Conseil